



EN 2019 LES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX À CHAVILLE BAISSENT DE 3%

Lors de la séance du 25 mars, le Conseil municipal a approuvé les taux des trois contributions directes locales. Les taux des impôts vont diminuer de 3% en 2019.

Pour l'année 2019, les taux des contributions directes locales en ce qui concerne la part communale, passent de 15,51% à 14,83% pour la taxe d'habitation et de 18,69% à 18,11%, pour la taxe foncière, revenant ainsi au même niveau qu'en 2005.

Avec la fiscalité intercommunale, les taux sont respectivement de 22,08% pour la taxe d'habitation et 18,76% pour la taxe foncière.

CONTACT PRESSE

Mairie de Chaville - Service communication - Anna Paspire
Tél. : 01 41 15 47 40 - Mail : a.paspire@ville-chaville.fr